



Programme SEDEL

(Services Energétiques Durables En Luberon)

Projecteur sur Saignon

1.017 habitants - commune SEDEL depuis le 01/07/2009



Aide à la facturation des charges chauffage

En 2008 la commune s'est équipée d'une chaudière bois centralisée alimentant 1 500 m² de bâtiments, dont 9 logements sociaux.

Chaque logement est équipé d'un compteur de chaleur et d'eau chaude sanitaire.



De nombreuses données à collecter / traiter

Un total de 23 compteurs doit être relevé afin de procéder à la facturation des charges annuelle !

En plus des relevés compteurs, la totalité des factures suivante doit être collectée au fil de l'année :

- Bois, électricité
- Eau potable
- Entretien chaudière
- Enlèvement ordures
- Contrôles réglementaires



Un travail d'équipe !

Le comptable de la mairie collecte minutieusement au fil de l'année toutes les factures nécessaires à la facturation des charges annuelles.


L'agent technique effectue les relevés de compteur annuels

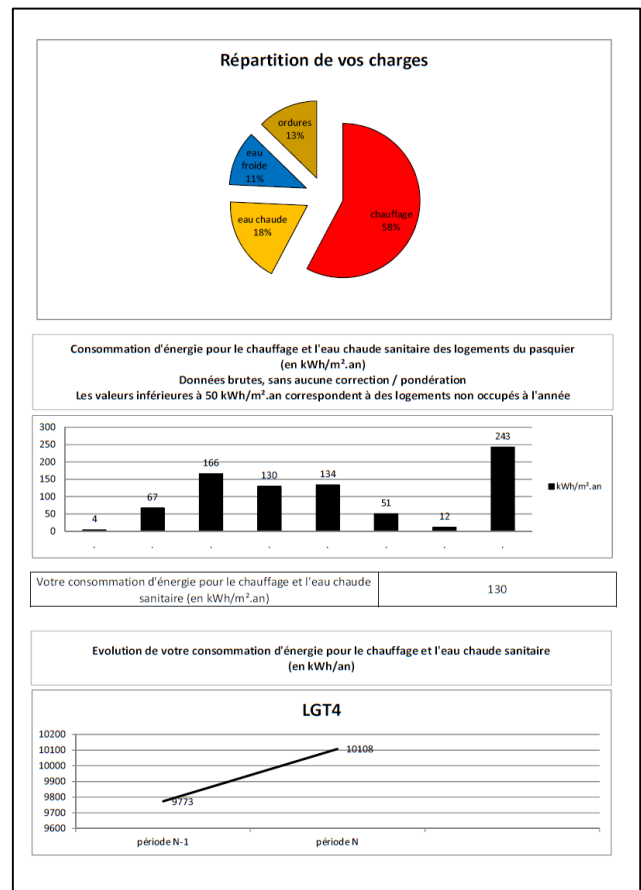
Le technicien SEDEL est ensuite chargé de procéder aux calculs de répartition des charges grâce aux données collectées, puis d'éditer les factures. Un tableur spécial dédié à cette opération a été conçu.

Une facture claire et détaillée pour les locataires

Les locataires bénéficient d'une facture détaillant le calcul de chaque charge individuellement.

Les données chiffrées sont complétées par des graphiques présentant entre autres l'évolution de la consommation du locataire d'année en année et son positionnement par rapport à la consommation des autres locataires, via un graphe anonyme.

Facturation des charges locatives du "Pasquier"	
	
Nom locataire logement 4 : XXXXXXXXXX Facturation pour la période du 02/12/2014 au 03/12/2015	
Consommation de chaleur pour le chauffage Cptr chaleur n°503	
Index début période (kWh)	55145
Index fin période (kWh)	62848
Consommation durant période (kWh)	7703
Montant à payer pour le chauffage (€)	523,49 €
Consommation de chaleur pour l'eau chaude sanitaire Cptr d'eau chaude n°609	
Index début période (m ³)	254,345
Index fin période (m ³)	281,258
Consommation durant période (m ³)	26,913
Coefficient conversion (kWh/m ³)	89,344
Consommation durant période (kWh)	2405
Montant à payer pour l'eau chaude sanitaire (€)	163,41 €
Consommation d'eau froide pour l'eau chaude sanitaire Cptr d'eau chaude n°609	
Index début période (m ³)	254,345
Index fin période (m ³)	281,258
Consommation durant période (m ³)	26,913
Coût du m ³ d'eau froide en sortie compteur commun (€/m ³)	3,90
Montant à payer pour l'eau froide servant à l'eau chaude sanitaire (€)	104,86 €
Traitement des ordures ménagères	
Montant mensuel de traitement des ordures par m ² de logement occupé durant la période (€/m ² .mois)	0,124
Nombre de mois d'occupation du logement	12
Surface utile du logement m ²	77,57
Montant à payer pour le traitement des ordures ménagères (€)	115,02 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES (€)	906,77 €
Provisions sur charges déjà versées	
Provision mensuelle versée durant la période (€/mois)	85
Nombre de mois d'occupation du logement	12
Provision totale versée durant la période (€)	1020
RESTE A PAYER (€)	-113,23 €
Présentation graphique de vos charges au dos	
Mairie ouverte tous les jours de 9h à 12h sauf le week end Tel:mairie : 04.90.74.16.30fax mairie : 04.90.04.64.03E-mail mairie : mairie@saignon.fr	



Que retenir ?

- L'assurance de charges **réparties équitablement entre locataires**
- Une **chaufferie bien suivie d'année en année**
- Un **partenariat étroit** entre la mairie et le technicien SEDEL

Contact

Elu référent : Jean-Pierre Boyer jpierre3.14@hotmail.fr

Conseiller Energie Partagé au Parc : Matthieu Simonneau - matthieu.simonneau@parcduluberon.fr

Rappel, le Programme SEDEL...

Depuis juillet 2009, le Parc naturel régional du Luberon met à la disposition des communes adhérentes à ce programme une équipe technique spécialisée dans la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'éclairage public, ou encore l'usage des énergies renouvelables...

Grâce à une convention dédiée, pendant une période initiale de 4 ans, renouvelable ensuite par avenants tous les 3 ans, la commune est accompagnée en continu par un **Conseiller Energie Partagé (CEP)** disposant d'outils adaptés (caméra thermique, instruments de mesure...). Ce technicien, agent du Parc du Luberon, est en capacité d'agir pour un groupe de communes totalisant aux alentours de 20.000 habitants.

Retrouvez une présentation vidéo du Programme SEDEL sur notre site Internet : <http://www.parcduluberon.fr/Un-Parc-a-votre-service/Transition-energetique/Conseil-en-energie-partage/SEDEL>